

N° 2022-100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-100
Annulations et réductions OM 2022**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **850 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **150 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2022.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commission.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif au 28.07.2022	MELISEY	LACHAT Antonyo	2022-079-004933	125 €
	SERVANCE	MOREL Laurent	2022-051-003100	75 €
Certificat Administratif au 03.08.2022	BELFAHY	LAHORE Gilles Auberge de la Chevauchée	2022-031-000262	100 €
	MELISEY	LAROCH Charlène	2022-079-004958	50 €
Certificat Administratif au 08.08.2022	MELISEY	THIERRY Marion	2022-080-005256	50 €
	FAUCOGNEY	SCI SARRAZIN – SARRAZIN Micheline	2022-037-001121	75 €
Certificat Administratif au 18.08.2022	MELISEY	MOUTHE Alexis	2022-079-005063	125 €
	MELISEY	GRANDJEAN Marina	2022-079-004827	75 €
Certificat Administratif au 27.09.2022	MELISEY	HOFER Matthieu ROBIN Mégane	2022-079-004879	100 €
	LA LONGINE	SCI SURVAL	2022-043-002274	75 €
Total des Annulations OM				850 €

Réductions :

	COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
Certificat Administratif au 28.07.2022	TERNUAY	JUIF Gérard	2022-053-003857	50 €
Certificat Administratif au 22.08.2022	CORRAVILLERS	FRAWHEEL Richard	2022-035-000683	50 €
Certificat Administratif au 27.09.2022	LA LONGINE	FRANCK WERNER	2022-043-002201	50 €
Total des Réductions OM				150 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0



Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS**

N° 2022-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-101
OM : Annulations et réductions antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2021
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **1187,50 € pour les annulations** et **133,33 € pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Annulations :

	<i>COMMUNE</i>	<i>NOM</i>	<i>FACTURE</i>	<i>MONTANT</i>
Certificat Administratif 02/08/2022	BELFAHY	LAHORE Gilles Auberge de la Chevauchée	2021-162-005573	100 €
	MELISEY	LACHAT Antonyo	2021-044-003291 2021-180-008445	125 € 125 €
Certificat Administratif 08/08/2022	MELISEY	THIERRY Marion	2020-092-005273	85 €
			2021-044-003621	50 €
			2021-180-008773	50 €
Certificat Administratif 18/08/2022	MELISEY	GRANDJEAN Marina	2020-092-004839	127.50
			2021-044-003194	75 €
			2021-180-008341	75 €
Certificat Administratif 27/09/2022	MELISEY	HOFER Matthieu ROBIN Mégane	2021-180-008391	100 €
	ESMOULIERES	COLIN Isabelle	2021-021-000916	100 €
	MELISEY	VATTE Allan DO MASCIMENTO Morinda	2021-180-008811	100 €
	FRESSE	DI MEGLIO Vincent	2021-170-006715	75 €
Total des Annulations Antérieures OM				1 187.50 €

Réductions :

	<i>COMMUNE</i>	<i>NOM</i>	<i>FACTURE</i>	<i>MONTANT</i>
Certificat Administratif 22/08/2022	CORRAVILLERS	FRAWEEL Richard	2021-166-05998	33.33 €
Certificat Administratif 27/09/2022	MELISEY	WIMMER Elodie	2021-180-008834	50 €
	LA BRUYERE	SEYNAEVE Mickael GILLET Vicky	2021-172-007360	50 €
Total des Réductions Antérieures OM				133,33 €



Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ANNULE** et **REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

N° 2022-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-102
Choix des entreprises pour le nouveau marché de collecte Ordures
Ménagères**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

La Commission d'Appel d'offres (CAO) s'est réunie le lundi 26 octobre 2022 afin d'étudier les propositions des entreprises quant aux trois lots proposés dans le cadre du marché Ordures/ménagères/tri sélectif et passage en redevance incitative.

Au lot 1, collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des recyclables secs (RS), une seule entreprise a répondu : C2T.

Au lot 2, fourniture, distribution et montage des bacs roulants pucés pour la collecte des OMR et des RS deux entreprises ont répondu : C2T et SCHAEFER SAS.

Au lot 3, fourniture d'un logiciel de gestion/facturation de la redevance incitative avec hébergement des données, maintenance du logiciel et formation du personnel, cinq entreprises ont répondu : ATPMG, GESBAC, MICASYS, STYX, TRADIM.

Après analyse (100 points) du prix (55points), de la valeur technique (35 points) et de paramètres environnementaux et liés au développement durable (10 points) les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot 1	Lot 2	Lot 3
C2T (95 points)	SCHAEFER (94,5 points)	ATPMG (88,16 points)

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECLARE** le marché fructueux pour les trois lots
- **DECIDE** de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offre et choisit les entreprises suivantes :
Lot 1 : C2T
Lot 2 : SCHAEFER
Lot 3 : ATPMG
- AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-103
Modification statutaire du SIBHVO**

NOMENCLATURE: 5 7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La Préfecture de Haute-Saône en date du 16 mai 2022 informait le Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO) qu'il convenait de préciser dans ses statuts que son périmètre d'intervention en ce qui concerne la politique GEMAPI ne s'étend pas à l'ensemble du territoire des communautés de communes qui en sont membres mais bien par mécanisme de représentation substitution mentionné à l'article L.5214-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par conséquent, le SIBHVO dans une délibération en date du 26/09/2022 dernier précise que le syndicat mixte fermé composé de quatre communautés de communes en lieu et place des communes, par principe de substitution-représentation, dont celles-ci sont situées la fois sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ognon et le département de la Haute-Saône, à savoir pour la Communauté de Communes des 1000 Etangs :

- Belfahy, Belonchamp, Fresse. Ecromagny, Haut-du-Them-Château-Lambert, Malbouhans, Melisey, Montessaux, Saint-Barthelémy, Servance-Miellin, Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire.

En conséquence le SIBVHO n'est plus compétent pour intervenir sur les communes de la vallée du Breuchin.

Ces dernières relevant du bassin versant de la lanterne dépendront en ce qui concerne la GEMAPI du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne, préfiguration d'un futur Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PRENDS ACTE** de cette modification statutaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-104
Convention de partenariat : animation de la CLE du SAGE de la Nappe
du Breuchin**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean MariePouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne, avec la délibération du 29 mars 2017, a débuté l'étude de préfiguration de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette étude a été financée en partie par l'Agence de l'Eau, le solde a été réparti entre les 7 Communautés de Communes du Bassin Versant par convention selon la clé de répartition 50% population, 50% superficie.

Pour mener à bien cette animation, le Président, aidé par l'EPTB, a demandé une mise à disposition via le Centre de Gestion d'un technicien pour réaliser en interne le suivi de la CLE depuis septembre 2021 et la création de ce poste au sein du syndicat.

Le technicien est employé à temps complet avec une répartition bien précise :

- 45 % de son temps de travail est consacré à l'animation de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Syndicat d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau) de la Nappe du Breuchin autrefois confié à l'EPTB
- 45 % de son temps de travail est destiné à la mise en place de la compétence GEMAPI et de L'EPAGE
- 10 % de son temps de travail est prévu pour participer au travail du Syndicat.

La convention proposée a pour objet de fixer les conditions de répartitions financières du reste à charge sur salaires, équipements informatiques et logistiques du poste de technicien, cout de la réunion SAFEGE de juillet 2021 et cout de la participation de l'EPTB, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne.

Pour 2021, la participation de la CCME s'élève à 561 €.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-**AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne

- **APPROUVE** la participation financière de la CCME à hauteur de 561€ afin de financer l'animation de la Clé du Sage de la Nappe du Breuchin

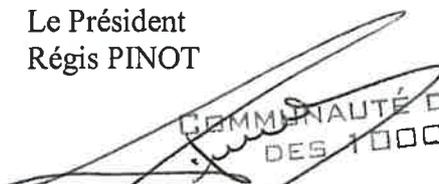
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-105
Convention de partenariat pour la constitution de l'EPAGE du bassin
versant de la Lanterne**

NOMENCLATURE: 1.4 Autres Contrats

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean MariePouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Depuis 2017, l'animation de la CLE du SAGE de la Nappe du Breuchin était confiée à l'EPTB qui facturait directement ses interventions selon la répartition par tiers. En 2021, l'animation de la CLE a été confiée au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne. Cette mission a été financée en partie par l'Agence de l'Eau, le solde a été réparti entre les 3 Communautés de Communes appartenant à la CLE du SAGE de la Nappe du Breuchin selon la clé de répartition par tiers.

Pour finaliser le projet de la constitution d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), le Président, aide par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), a demandé une mise à disposition via le Centre de Gestion d'un technicien GEMAPI pour réaliser en interne la mise en place de l'EPAGE depuis septembre 2021 et la création de ce poste au sein du syndicat.

Le technicien est employé à temps complet avec une répartition bien précise :

- 45 % de son temps de travail est consacré à l'animation de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE de la Nappe du Breuchin autrefois confié à l'EPTB
- 45 % de son temps de travail est destiné à la mise en place de la compétence GEMAPI et de l'EPAGE
- 10 % de son temps de travail est prévu pour participer au travail du syndicat.

La convention présentée a pour objet de fixer les conditions de répartitions financières du reste à charge sur salaires, équipements informatiques et logistiques du poste de technicien et coût de la participation de l'EPTB, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne.

La Communauté de Communes des 1000 Etangs est sollicitée à hauteur de 275€.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne

- APPROUVE la participation financière de la CCME à hauteur de 275 € afin de financer la constitution de l'EPAGE du bassin versant de la lanterne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-106

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-106
Décision budgétaire modificative n°6 BUDGET GENERAL**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°6 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 2183 au compte 2051 pour un montant de 500.00 € pour logiciel.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concessions, droits similaires		500.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		500.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.	500.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500.00 €	

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°6 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-107

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-107
Décision budgétaire modificative n°7 BUDGET GENERAL**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°7 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 020 au compte 1322 pour un montant de 1 632.00 € pour le remboursement trop perçu étude étangs.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 632.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 632.00 €	
D 1322 : Régions		1 632.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		1 632.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°7 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-108
Décision budgétaire modificative n°8 BUDGET GENERAL**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°8 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé un virement de crédit du compte 2051 opération 22 SIG au compte 2051 pour un montant de 560.00 € pour le certificat électronique.

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051 : Concessions, droits similaires		560.00 €
D 2051-22 : S.I.G.	560.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	560.00 €	560.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°8 du budget CCME, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

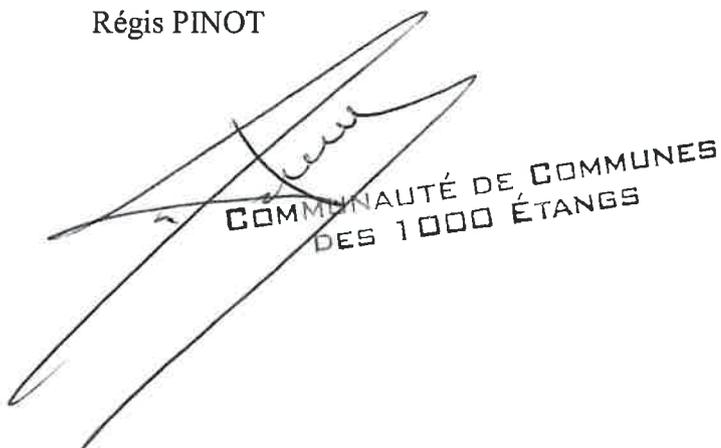
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-109
Décision modificative n°1 du Budget OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Annexe OM n°1 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé d'effectuer l'opération comptable suivante, afin d'augmenter le compte 2031 pour l'étude redevance incitative pour un montant de 7 770.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Opération effectuée : virement de crédit de 7 770.00 € du compte 020 dépenses imprévues au profil du compte 2031 Etudes.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues (inv)	7 770.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	7 770.00 €	
D 2031 : Frais d'études		7 770.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		7 770.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe OM, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

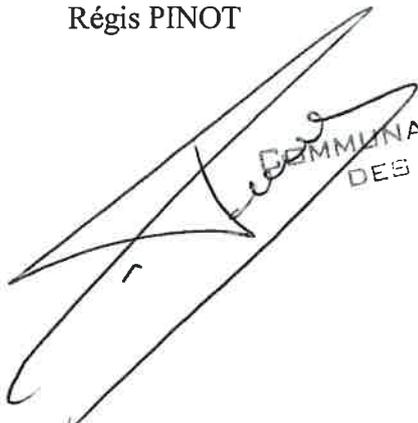
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-110
Décision budgétaire modificative n°2 du Budget OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fête de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire Annexe OM n°2 de l'exercice 2022, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement de crédit.

Il est proposé d'effectuer l'opération comptable suivante, afin d'augmenter le compte 673 pour Titres annulés antérieur pour un montant de 1 000.00 €.

Dans le détail les modifications concernent :

Opération effectuée : virement de crédit de 1 000.00 € du compte 022 dépenses imprévues au profil du compte 673 Titres annulés.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	1 000.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €	
D 673 : Titres annulés (exercice antér.)		1 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe OM, exercice 2022 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS



N° 2022-111

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

N° 2022-111

Micro- crèche de St Barthélemy : Choix du maitre d'oeuvre

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fête de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean MariePouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Quatre cabinets d'architecte ont répondu à l'appel d'offre concernant la micro-crèche de Saint-Barthélemy.

Après analyse des dossiers en CAO le 5/09, le cabinet Ambiance Atmosphère est Architecture est retenu.

A dossiers techniques équivalents le cabinet AAA a proposé le prix le plus bas : 40 230€ HT.

Cabinets	Coût HT	Coût TTC
V.GROS	44 800,00	53 760,00
A&P	53 640,00	64 630,00
A.A. A	40 230,00	48 276,00
GIROLIMETO	47 829 ,00	57 395,00

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECLARE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la micro-crèche de Saint-Barthélemy fructueux
- **DECIDE** de suivre l'avis de la CAO et choisit le cabinet Architecture Ambiance Atmosphère comme maître d'œuvre pour la micro-crèche de Saint-Barthélemy
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce marché.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2022-112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

N° 2022-112

Micro-crèche de Servance : Choix des différents bureaux techniques

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Suite à une consultation, les bureaux techniques ayant répondu sont les suivants :

-Etude de sol : un seul candidat a répondu ALIOS Ingénierie

2700€ HT

3240€ TTC

-Contrôle technique : 2 candidats ont répondu : APAVE et VERITAS

	Coût HT	Coût TTC
APAVE	4500	5400
VERITAS	6240	7488

-Mission SPS : 4 candidats ont répondu : APAVE, N.ROY, VERITAS, SOCOTEC

	Coût HT	Coût TTC
APAVE	3710	4452
N.ROY	8500	10200
VERITAS	3696	4435,20
SOCOTEC	2800	3360

Au regard des prix proposés, les bureaux techniques retenus sont

-étude de sol : ALIOS Ingénierie (2700HT)

-contrôle technique : APAVE (4500HT)

-mission SPS : SOCOTEC (2800HT)

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-DECLARE la consultation fructueuse

-CHOISIT les bureaux techniques suivants :

-étude de sol : ALIOS Ingénierie (2700HT)

-contrôle technique : APAVE (4500HT)

-mission SPS : SOCOTEC (2800HT)

-AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette consultation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES LOUDES ET STANGS

N° 2022-113

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-113
ZA Faucogney : Vente à la SCI La Lantoise**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Par délibération datée du 10/03/2022, les délégués avaient validé la vente de la parcelle cadastrée section A N°924 située sur la ZA « Prés derrière le château » d'une surface totale de 2175 m² au prix de 7 € HT/m² soit 15 225 € HT.

Peu avant la signature du compromis, la SCI La Lantoise nous a interpellés au sujet de la servitude de passage sur une bande d'une largeur de 3 mètres.

Ils nous ont fait savoir qu'au regard de leur projet de bâtiment, cette servitude entamait leur parcelle et qu'ils ne souhaitaient pas payer des mètres non utilisables dédiés à une servitude de passage.

Après rencontre sur le terrain, le Président leur a proposé de nous faire des propositions.

Les deux propositions étaient les suivantes :

- 16 000 € HT pour les lots 4 et 5 avec la servitude
- 17 000 € HT pour les lots 4 et 5 sans la servitude

Lors du Bureau du 20/09/2022, les élus ont décidé d'opter pour la première proposition à savoir 16 000 € HT pour les lots 4 et 5 avec la servitude.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VEND** à la SCI La Lantoise les parcelles cadastrées section A N°924 et 923 située sur la ZA « Prés derrière le château » d'une surface totale de 3 325 m² au prix de 16 000 € HT (19 200 € TTC)
- **PRECISE** que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement de réseaux si besoin seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié et toutes les formalités afférentes à cette vente
- **INSCRIT** la somme de 16 000 € HT en recettes au budget annexe 2022 de la ZA de Faucongy

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 4000 ETANGS

N° 2022-114

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-114
Fonds de concours à la commune de Corravillers**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Madame le Maire de Corravillers et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours pour changer la chaudière du restaurant « le Pas St Jean »

Vu l'avis favorable du bureau en date du 20/09/2022,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 1 000.00 € (fonds de concours plafonnée à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 1 000 € à la commune de Corravillers
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2022 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

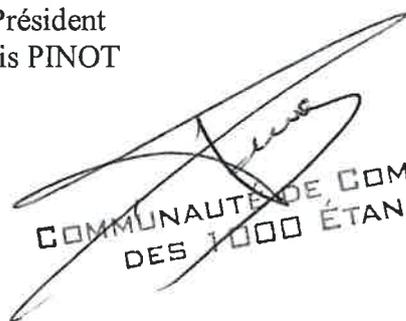
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-115

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-115
Fonds de concours à la commune de Belmont**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Vu le dépôt de dossier effectué par Monsieur le Maire de Belmont et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours pour effectuer des travaux de restauration du petit patrimoine (croix, calvaires).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 20/09/2022,

Le Président propose au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 1 000.00 € (fonds de concours plafonné à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 1 000 € à la commune de Belmont
- **DIT** que les crédits sont inscrit au budget 2022 à l'article 20414 section investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-117

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-117
M 57**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le référentiel comptable et financier M57 à la place du référentiel M14.

Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP et la DCL en concertation avec les acteurs locaux.

Il permet le suivi budgétaire et comptable de nombreuses entités publiques locales, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

La M57 est le référentiel, le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics

Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional :

- pluriannualité :

notamment adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat ;

- fongibilité des crédits :

Le conseil communautaire peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

- gestion des dépenses imprévues :

Le conseil communautaire peut voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les collectivités locales volontaires peuvent passer à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour permettre un accompagnement personnalisé. La décision doit faire l'objet d'une délibération.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

1/ **DECIDE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57, opte pour la nomenclature simplifiée (abrégée) M57, à compter du 1^{er} janvier 2023.

2/ **CONSERVE** un vote par nature par chapitre à compter du 1^{er} janvier 2023.

3/ **INFORME** que le Président sera autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour toute la durée de son mandat, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % les dépenses réelles de chacune des sections.

4/ **AUTORISE** Le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération .

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-118

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-118
Subvention aux Bio Jours**

NOMENCLATURE: 7.5 Subventions

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean Marie

Pouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Les 10 et 11 septembre derniers les Bio Jours se sont déroulés à Faucogney comme d'accoutumée avec près de 120 exposants et plusieurs milliers de visiteurs.

Au regard du budget, il reste au titre de l'année une enveloppe correspondant à 4 subventions de 250 € à verser.

Il est donc proposé de verser une subvention de 250 € à l'association TERRES organisant cette manifestation.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 250 € à l'association TERRES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

N° 2022-119

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06 OCTOBRE 2022**

**N° 2022-119
Délégué à Haute-Saône Initiative**

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le lundi 26 septembre pour la session ordinaire du jeudi 06 octobre 2022.

L'An Deux Mille vingt deux, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle des fêtes de Servance, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	4
Absents :	3

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno représenté par Mme MAUFFREY Isabelle	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François représenté par Mr POIROT Michel	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	CHIPAUX Michèle représenté par Mr CORBERAND Stéphane
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	MAUFFREY Gérard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	PERNOT Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	LAPARRA Isabelle	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	DAGUE Alain	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	PINOT Régis	MOUGENOT Guy
SEGUIN Laurent	MAIRE Françoise	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	GROSJEAN Philippe
GIRARD Bernard	RIBAUD Alain	DAVOT Jean-Louis
	DUPETY Sandra	GRANDJEAN Michel

Absent(e)s : Mme LAMBOLEY Christelle excusée, Mr JEUDY Jean-Luc et BRICE Jean MariePouvoirs: Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr MAUFFREY Gérard

Mr FORMET Arnaud donne pouvoir à Mme POIROT Martine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Président expose :

Compte tenu de la demande de Madame Sylvie Couterut de ne plus représenter la Communauté de communes des 1000 Étangs à Haute-Saône Initiative du fait de ses nombreuses responsabilités, il convient de désigner un autre titulaire.

Il est proposé Monsieur Henri SAINTIGNY comme titulaire.
Madame Michèle CHIPAUX reste suppléante.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
39	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** Henri SAINTIGNY, titulaire de la CCME pour siéger à Haute-Saône Initiative

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS